

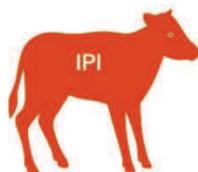


## VOTRE MENSUEL SANITAIRE

Lettre d'information - N°36 - Aout 2019

### ARRETE MINISTERIEL BVD ENFIN !

Après plusieurs longs mois d'attente, l'arrêté ministériel fixant les mesures de surveillance et de lutte contre la BVD a enfin été signé en date du 31 juillet pour une mise en application au 2 aout 2019.



#### Voici les points clés de l'arrêté :

- La surveillance BVD est rendue obligatoire dans tous les troupeaux.
- Tous les animaux des troupeaux infectés doivent faire l'objet d'un dépistage sous un mois.
- **Les animaux IPI doivent aller à l'abattoir ou être euthanasiés sous 15 jours.**
- Les animaux issus de troupeau en suspicion seront soumis à un dépistage 15 jours avant leur sortie.
- Les animaux issus de troupeau infecté ne peuvent être vendus en élevage « carte verte » pendant une durée déterminée suivant la situation (au minimum de deux mois), période qui sera consacrée à la recherche et l'élimination des IPI.

L'ensemble des éleveurs déjà engagés dans la démarche de dépistage des veaux à la naissance via la boucle BVD ont pris une avance remarquable sur la gestion de cette lutte et sur la qualité sanitaire du troupeau. L'arrêté ministériel ne perturbera pas leur organisation.

Pour les éleveurs non engagés au 2 aout, les commandes de boucles BVD ou boutons (si stock restant) doivent être réalisées dans le plus court délai.

*Toutes les modalités d'application nous seront transmises dans un cahier des charges courant Septembre.*



### POINT SUR LES ACTUALITES SANITAIRES PORCINES



#### Brucellose :

Deux foyers de brucellose porcine ont été détectés depuis fin mai : un dans un élevage multi-espèce du département du Lot (porcins, ovins et bovins) et un dans les Hautes-Pyrénées. Des mesures de dépeuplement, de désinfection/nettoyage ont été mises en place et seront suivies d'un vide sanitaire d'une durée minimale de trois mois.

#### Peste porcine africaine (PPA) :

Le nombre de sangliers positifs semble diminuer en Belgique : 829 cas au 29/07/2019 (contre 815 cas début juin). Aucun cas n'a été détecté en France à ce jour.

Le nombre de cas de PPA continuent d'augmenter en Europe centrale et de l'Est

#### Résavip :

Le réseau national de surveillance des virus influenza circulant chez le porc (VIP) auquel participe la FRGDS Hauts de France a pour objet d'approcher la diversité et la dynamique des virus influenza circulant chez le porc en métropole.

Ce réseau a été mis en place suite à la pandémie de 2009, due à un virus H1N1 incluant des gènes issus de plusieurs virus influenza porcins.

Ses objectifs sont :

- **Améliorer** les connaissances virologiques et épidémiologiques sur les virus influenza porcins (VIP) affectant les élevages porcins français ;
- **Assurer** un suivi continu de ces VIP, lequel permet d'être réactif et d'avoir une action ciblée en cas de besoin. Le suivi continu permet ainsi d'anticiper et d'objectiver les mesures éventuelles à appliquer pour limiter l'impact de l'infection, tant d'un point de vue de la santé publique (virus zoonotique) que de la santé vétérinaire ;
- **Pouvoir communiquer** de manière appropriée, notamment en cas de nouvel épisode sanitaire majeur ou d'émergence de nouvelles souches virales.

Plus de 2 000 visites d'élevage ont été réalisées dans le cadre de Résavip depuis 2011 soit en moyenne 21 visites par mois. Environ la moitié des visites a permis de détecter un VIP.

Bilan complet sur [www.plateforme-esa.fr](http://www.plateforme-esa.fr),  
rubrique Porcs/Résavip

## IBR : l'assainissement des cheptels est en bonne voie mais reste fragile

**85%** des cheptels sont maintenant reconnus Officiellement Indemnes d'IBR et la prophylaxie hivernale, qui va redémarrer en novembre, permettra de certifier encore de nouveaux cheptels qui sont en situation favorable.

Le département compte aujourd'hui **moins de 1%** de ses cheptels en assainissement. Pour eux la prophylaxie concerne tous les animaux de plus de 12 mois non connus vaccinés.

Pour les cheptels en fin d'assainissement (qui ont réformé leurs derniers animaux positifs depuis la dernière prophylaxie), un premier dépistage par le sang sera encore nécessaire cet hiver sur l'ensemble des bovins âgés de 12 mois et plus (sauf les laitières en lactation si elles sont dépistées négatives dans le lait de tank d'octobre 2019) afin d'entrer dans le protocole de certification - protocole qui dure en moyenne deux ans. Ensuite la prophylaxie passe par deux analyses de lait de tank ou un contrôle sanguin hivernal des bovins de 24 mois et plus.

C'est pourquoi le GDS conseille vivement les cheptels en fin d'assainissement à **réformer les derniers bovins positifs et vaccinés en IBR avant les prochaines prophylaxies** (avant octobre pour les cheptels laitiers ou mixtes, et avant le 1<sup>er</sup> novembre ou avant la prophylaxie pour les bêtes à viande).

Pour rappel, ce sont les GDS qui sont maître d'œuvre du dispositif IBR et de la délivrance des appellations. Les éleveurs qui ne détiennent pas encore la mention « Indemne d'IBR » sur leurs ASDA vertes et qui ont une situation favorable peuvent se rapprocher du GDS au 03.21.60.48.98.

En cas de doute sur une éventuelle contamination au cours de l'été (divagation, mélange d'animaux de statut différent...), **il faut être prudent à la rentrée de pâtures** : isoler les animaux suspects et les faire contrôler rapidement (IBR/BVD à minima). Tous les départements constatent que la circulation virale est très importante quand elle se déclare dans des cheptels sains.

## Prophylaxie Petits ruminants : Derniers jours

La date limite du **30 Septembre 2019** a été fixée par arrêté préfectoral pour la prophylaxie brucellose ovine et caprine.

La prophylaxie étant quinquennale, vous pouvez vous rapprocher de la DDPP (03.21.21.26.26) afin de vous savoir si votre troupe est concernée.

Si vous détenez, pour autoconsommation, moins de 5 petits ruminants de plus de six mois, vous n'êtes pas concernés.

## Canicule : le Gds recense les pertes

Bon nombre d'éleveurs ont perdu des animaux, principalement en bâtiment, consécutivement à la canicule qui a sévi autour du 25 juillet. C'est pourquoi, et afin d'estimer les pertes au niveau du département, les organisations professionnelles ont lancé un recensement des mortalités.

Bien qu'il s'agisse d'un aléa climatique exceptionnel qui ne rentre pas dans le cadre de nos actions sanitaires, nous étudions avec les autres organisations d'élevage de la Cité (Chambre d'Agriculture, Syndicalisme ...) les éventuelles possibilités de soutien de la part de l'Etat ou des collectivités. Si cela n'a pas été fait, nous vous invitons à nous retourner l'enquête envoyée par mail début aout.

## Tuberculose Bovine : le GDS poursuit la surveillance de la faune sauvage

Avec la reprise des déterrages de blaireaux depuis le 15 juillet dernier et des tirs de nuit assurés par les lieutenants de Louveterie dans le cadre d'arrêtés spécifiques, le Gds organise la collecte d'animaux prélevés afin de les faire autopsier au LDA. A ce jour et comme en 2018, aucune lésion tuberculeuse n'a été décelée. Cette surveillance complète celle assurée par les chasseurs sur les carcasses de sangliers (réseau Sylva tub).

## Nettoyage et Désinfection des bâtiments d'élevage :

**Offres spéciales jusqu'au 10 septembre !**

La filiale 4D a négocié des conditions très attractives sur des détergents et désinfectants puissants livrés directement en ferme, auprès du fabricant français ACI. Pour en bénéficier, rapprochez-vous de votre conseiller ACI (liste disponible auprès du GDS ou sur notre site internet régional – rubrique Eleveurs/4D/Actualités).

Contact au **03 21 60 48 98** ou par mail à l'adresse suivante : [gds62@reseaugds.com](mailto:gds62@reseaugds.com)

**Site internet : [www.gdshautsdefrance.fr](http://www.gdshautsdefrance.fr)**